



Date de convocation le :
Vendredi 23 Octobre.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 14.
VOTANTS : 14.

L'an deux mille vingt, le trente-un octobre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Remy, Mme CANDERATZ Catherine, M. AMIANO Nicolas, Mme HARISPURE Elodie, Mme LATAILLADE Emilie, M. PÉTRISSANS Christian, Mme HALM Anne, M. DERGUY Claude, Mme LATHIERE Marie-Ann, M. LUCMARET Laurent, Mme POUSSADE Marion et Mme ROBERT Véronique.

Absent : M. DALLEMANE Michel.

Secrétaire de séance : M. CALLIAN Rémy.

En mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné et des victimes des attentats de Nice perpétrés à l'église Notre-Dame, les élus ont fait une minute de silence.

Le secrétaire de séance changera à chaque séance selon l'ordre de la liste. Si la personne désignée ne désire pas le faire, Mme CANDERATZ sera choisie. Suite à la réception du mail de la secrétaire de Mairie avec le projet de compte-rendu, le secrétaire de séance a un délai d'une semaine pour faire un retour afin que ce compte-rendu soit transmis à l'ensemble des élus et mis à disposition du public au plus tôt. Un compte-rendu abrégé du dernier conseil municipal est inséré dans « Le Bidachot ».



Le dispositif Petites Villes de demain a vocation à permettre à 1 000 villes de moins de 20 000 habitants d'être accompagnées dans leurs projets de développement et de renforcement de leur attractivité.

Les villes souhaitant se porter candidates devront se rapprocher de la Préfecture.

Il paraît indispensable que nos « bourgs centres » qui caractérisent le lien socio-économique encore présent dans nos espaces de vie, saisissent l'opportunité financière accompagnant cette initiative, pour renforcer leur attractivité par le portage de projets locaux ambitieux, durables et nécessaires au quotidien de tous.

Plusieurs projets pourraient être développés dans ce programme : groupe scolaire, place du fronton, mode de chauffage, suite du programme d'aménagement du centre bourg, ...

Objet :

Programme Petites Villes de demain.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable à la candidature de la Commune au Programme Petites Villes de demain.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Objet :

Convention de partenariat dans le cadre du programme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et coordonné par la CAPB

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 02/11/2020

Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020

Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,

Le Maire,

La Communauté d'Agglomération et le Partenaire sont associés, dans le cadre du mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux « *European Local Energy Assistance* » (ELENA), sur le projet intitulé « *Rénovation énergétique du patrimoine public et développement des énergies renouvelables au service de la neutralité carbone du Pays Basque* ».

Ce projet est financé au titre du mécanisme ELENA porté par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et est coordonné par la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux (DPBMG) de la Communauté d'Agglomération.

Conformément au *Plan Climat Pays Basque* et à la Feuille de route consacrée à la « *gestion du patrimoine bâti et des moyens généraux de la Communauté au service de la transition énergétique de notre territoire* », le programme ELENA coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque soutiendra techniquement et financièrement la préparation d'actions d'efficacité énergétique et de développement de projets de production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité verte) sur le patrimoine des partenaires (crèches, écoles, équipements sportifs (piscines notamment), bâtiments de bureaux, ...).

Le programme d'actions est structuré en 3 axes :

Axe 1 : Sobriété et efficacité énergétique

- Etudes préalables à la rénovation énergétique des bâtiments : Audits énergétiques ;
- Suivi des consommations énergétiques : protocoles de comptage/d'instrumentation ;
- Définition d'une stratégie de performance énergétique appliquée à l'ensemble du patrimoine bâti des parties-prenantes du programme ;
- Etude préalable à la mise en œuvre de Contrats de Performances Energétique (CPE) et de Marchés Publics de Performance Energétique (MPPE) : étude de faisabilité et d'opportunité ; rédaction de la procédure de passation du CPE, de suivi et d'exécution ;
- Concours d'économie d'énergie entre bâtiments.

Axe 2 : Energies renouvelables

- Etudes de faisabilité/potentiel/conception permettant d'alimenter (en tout ou partie) les bâtiments en électricité (solaire photovoltaïque) et/ou en chaleur renouvelable (géothermie, biomasse) ;
- Une étude spécifique portera sur l'étude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments de la Communauté d'Agglomération et des partenaires du programme (en toiture ou en ombrière sur les parkings des bâtiments).
- Une étude spécifique portera également sur le potentiel de développement de réseaux de chaleur biomasse à l'échelle de tout ou

partie de zones/quartiers des communes partenaires du programme ELENA. Ces réseaux de chaleur seront susceptibles d'alimenter en chaleur renouvelable des bâtiments publics, des logements sociaux et des bâtiments privés (entreprises, ...).

- Déploiement d'une solution de monitoring des centrales photovoltaïques ;
- Audit des installations solaires existantes (photovoltaïques et thermiques).

Axe 3 : Ingénierie financière

- Préfiguration d'outil(s) d'ingénierie financière permettant de maximiser « l'effet de levier » lié à l'intervention publique en faveur de la rénovation énergétique de ses bâtiments et au développement associé des énergies renouvelables ;
- Préfiguration d'une valorisation « mutualisée » des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

A noter que l'implication du Partenaire s'envisage en fonction de ses attentes et besoins et est susceptible de recouvrir tout ou partie des axes et des actions du programme.

Ce programme d'actions ainsi structuré, coordonné et animé par la Communauté (en résonance avec l'ambition du *Plan Climat Pays Basque*) permettra de nourrir des échanges et de nouvelles collaborations avec les communes, les organismes de logement social du territoire et le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour en renforçant ainsi son offre d'ingénierie au service de la transition énergétique du territoire.

Il faudra étudier en détails les bâtiments qui peuvent être intégrés dans ce programme (panneaux photovoltaïques sur le mur à gauche, isolation des combles à l'étage de la mairie, chaufferie bois pour les bâtiments communaux).

Monsieur le Maire a reçu il y a quelques semaines une représentante d'une société d'éoliennes. Un site sur la route de Saint-Palais pourrait être intéressant (éloigné de plus de 500 mètres de maisons).

La Commune d'Arraute-Charrite a été également contacté. Le Maire va se renseigner afin de connaître le ressenti de cette commune sur cet installation.

Mme HOUET est surprise qu'une société ait démarchée la Commune. Des spécialistes lui avaient précisés que le territoire ne bénéficiait pas de vents favorables pour ce type d'énergie.



Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable à la Convention de partenariat dans le cadre du programme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et coordonné par la CAPB ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache



L'an deux mille vingt, le trente-un octobre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Date de convocation le :
Vendredi 23 Octobre.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Remy, Mme CANDERATZ Catherine, M. AMIANO Nicolas, Mme HARISPURE Elodie, M. DALLEMANE Michel, Mme LATAILLADE Emilie, M. PÉTRISSANS Christian, Mme HALM Anne, M. DERGUY Claude, Mme LATHIERE Marie-Ann, M. LUCMARET Laurent, Mme POUSSADE Marion et Mme ROBERT Véronique.

Secrétaire de séance : M. CALLIAN Rémy.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 15.
VOTANTS : 15.

Objet :

**Projet Immobilier -
Chemin Sarcou**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle un projet envisagé sur la zone d'activités de Sarcou :

- un couple ayant signé une promesse de vente pour un projet de salle de réception de 200 places avec chalet attenant de 20 places, un parking de 100 places et 5 chalets pour du locatif saisonnier.

Ils ont déposé un CUB opérationnel dont l'arrêté rendu le 08/10/2020 est négatif. Le SDIS a émis un avis défavorable en raison du chemin d'accès difficile (moins de 3 mètres de large en enrobés et fondations sans doute insuffisantes). L'assainissement autonome a également rendu un avis négatif en raison de l'imprécision du projet.

Le développement de cette zone nécessite donc la réfection de la route qui désert actuellement 3 foyers. Il se demande si c'est à une commune d'investir pour des projets privés. Le coût de la réfection de cette route s'élèverait à 211 475,20 € HT (chemin de moins de 2,5 km passant par la côte de Tougnat).

Le Maire aimerait préserver les espaces agricoles. Il se demande si l'emplacement de cette zone est idéal pour ce type d'activités.

Le propriétaire du terrain a envoyé une lettre ouverte à l'ensemble des élus pour exprimer son incompréhension. En effet, il ne comprend pas que les projets présentés ne soient pas soutenus par la collectivité considérant qu'ils pourraient exercer une certaine attractivité sur le territoire.

Le Maire lui a demandé de faire appel à un bureau d'études d'assainissement pour étudier les possibilités envisageables techniquement sur ce terrain. Il aimerait qu'il propose un projet d'ensemble afin que les organismes consultés (Mairie, SDIS, CAPB service assainissement) puissent se prononcer clairement.

Il pourrait être envisagé de ne valoriser qu'une partie de cette zone.

Le Maire l'a informé de la possibilité de révision de la carte communale, notamment pour supprimer cette zone. Le propriétaire a répondu qu'il en était conscient et qu'il se défendrait.

Le couple porteur de projet a écrit un courrier pour apporter des modifications à son projet : réduire le nombre de places de parking, mettre en place un sens unique pour que les usagers arrivent par un chemin et repartent par un autre, ...

Pour le Maire, ce projet modifié ne répond pas davantage aux contraintes exposées préalablement.

M. DERGUY craint que les usagers ne respectent pas ce sens unique. Par exemple, certains ne respectent pas l'interdiction d'utiliser le chemin du moulin de Roby fermé lorsqu'il y a une inondation ou interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Sur ce sujet, le Maire précise que le diagnostic du pont est prévu pour ce mois-ci. Des mesures seront prises en fonction.

Mme ROBERT demande de fournir une réponse claire au propriétaire. Elle ajoute que certaines portions de ce chemin lui paraissent abimées et les travaux pourraient profiter aux riverains. Aussi, elle serait surprise que la Commune ne participe aucunement au financement de la réfection.

Le Maire répond que pour l'usage actuel (3 foyers desservis), les chemins sont en bon état. Il précise qu'étant donné que la zone d'activités existe, la Commune ne peut pas s'opposer à ce projet si l'investisseur prend en charge les travaux de mises aux normes de l'assainissement et de la route.

Mme ROBERT demande si le projet était situé dans une autre partie du territoire et semblait plus intéressant pour la Commune, si cela s'avérait nécessaire, la Commune participerait-elle au financement de réfection du chemin.

Le Maire répond en effet que cela pourrait être envisageable.

Mme ROBERT ajoute que le projet pourrait avoir quelques retombées économiques pour la Commune (location de chambres d'hôte, course dans les commerces, ...).

Le Maire craint que le projet ne soit pas viable financièrement. Bien que cela ne concerne pas directement la Commune, cela reste une donnée importante car en cas d'échec, la Commune aura un bâtiment abandonné en plein cœur d'une zone agricole.

Le vendeur met en avant que tous les projets sacrifient des espaces agricoles. Toutefois, si ces projets apportent de véritables bénéfices pour la Commune et se situent à proximité du bourg, ces contraintes peuvent être raisonnablement acceptées. Ce qui ne semble pas être le cas pour ce projet.

M. DALLEMANE, ancien Maire et présent lors de l'intégration de cette zone d'activités dans la carte communale, rappelle qu'au moment de la création de cette zone, il y avait un véritable projet d'ensemble : une ferme constituant l'accueil d'une zone touristique prise en charge par la société « Pierre et vacances ». Il est donc étonné que ce projet, comme le précédent évoqué lors du dernier conseil municipal, se fasse indépendamment l'un de l'autre et appuie la demande du Maire de faire une étude d'ensemble.

Mme ROBERT demande si une enquête publique avait été faite à l'époque.

M. CALLIAN répond que c'était bien le cas étant donné que c'est obligatoire pour toute modification d'une carte communale.

M. DALLEMANE précise qu'il n'y avait pas eu de réactions particulières sur ce sujet.

M. CALLIAN rappelle qu'à l'époque il y avait création d'emplois. Ce qui ne semble pas être le cas pour le projet actuel.



Le Maire demande aux élus s'ils souhaitent que la réfection du chemin communal soit prise en charge entièrement par tout éventuel investisseur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable afin que la réfection du chemin communal soit prise en charge entièrement par tout éventuel investisseur.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Objet :

Vente d'un terrain communal à une société au sein de la zone artisanale

La Commune est propriétaire de la parcelle ZW129 situées au sein de la zone artisanale de Haitce, le long de la route de Saint-Palais.

La société ARAL Pro, dont le gérant est Ramuntxo LARRONDE, est intéressée par l'acquisition d'un terrain d'une surface entre 2 000 et 3 000 m² sur cette parcelle. Elle a une activité d'optimisation de moteurs via la gestion électronique pour des véhicules professionnels ainsi que la distribution et la maintenance d'équipements agricoles et d'élevage. L'activité est en développement. Le gérant aimerait que ce projet arrive à son terme courant 2022. Il souhaiterait embaucher 1 à 2 personnes d'ici 2

Le Maire a contacté la société Gassuan, entreprise voisine spécialisée dans l'équipement agricole qui travaille parfois en partenariat avec cette société. Cette entreprise ne serait pas opposée à son installation.

Le Maire précise que pour ce terrain, comme pour celui précédemment vendu cet été à M. HACALA (entreprise de vente de matériels de restauration), il est nécessaire de déposer un permis d'aménager. Un géomètre a été diligenté pour le préparer dès que possible.

Le Maire rappelle la structure de la zone de Haitce et précise l'emplacement exact envisagé. Il restera une partie pour le projet d'installer la nouvelle caserne de pompiers. Le Maire va contacter le SDIS afin de savoir quelle surface ils auraient besoin. Il resterait peut-être une parcelle pour un autre projet.

Il proposera la vente au prix de 16 € HT / m² propriété communale à ladite société. Le terrain sera viabilisé par la Commune. Le bâtiment sera similaire à ceux existant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre une partie de la parcelle ZW129 au prix de 16 € HT / m² propriété communale à la société ARAL Pro ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

La Commune de Bidache prévoit chaque année divers travaux de voirie pour cette fin d'année 2020.

Coût estimatif du projet

Nature des dépenses	Montant (H.T.) en €
Divers Travaux de Voirie	60 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Plan financement

Montant subventionnable du projet	Montant (H.T.) en €	%
Montant de subvention sollicité	21 000,00 €	35 %
Part du porteur du projet (autofinancement)	39 000,00 €	65 %
TOTAL	60 000,00 €	100 %

Objet :

Demande de subvention – Conseil Départemental 64 – Programme Voirie 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental 64 pour une demande de subvention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la réalisation du projet ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental 64 dans le cadre du soutien financier aux commune ;

PRÉCISE que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de Hegalaldia, association de protection de la nature qui gère le seul Centre de soins pour la faune sauvage des Pyrénées-Atlantiques (64).

Grâce à 1 hectare d'installations (20 volières et enclos, piscines, bâtiments...), l'association accueille plus de deux milliers d'animaux chaque année, ce qui fait d'elle un acteur incontournable dans la sauvegarde de la faune sauvage.

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 150 € pour cette association.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Objet :

Demande de subvention par Hegalaldia

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Hegalaldia ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de Médiabask, organe journalistique local avec un engagement politique fort. Le Maire a le sentiment que ces derniers sont présents dans l'actualité locale (notamment lors des élections municipales) ;

Médiabask a déjà demandé les années précédentes et bénéficient des subventions de l'Etat, de la CAPB et de certaines communes.

Pour beaucoup d'élus municipaux, ce n'est pas à la Commune de subventionner les médias.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Objet :

DÉCIDE de ne pas attribuer de subvention à Médiabask.

**Demande de
subvention par
Médiabask**

Adopté à la majorité des membres votants (Abstention : 1).

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme
à l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Objet :

**Appel aux dons de
l'ADM06 -
Communes sinistrées
des Alpes-Maritimes**

L'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire, le 2 octobre dernier.

Les communes des trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

C'est pourquoi l'ADM64 relaie l'appel aux dons lancé par l'ADM06 et l'AMRF06. Les fonds seront immédiatement reversés aux communes les plus sinistrées.

Par ailleurs, considérant l'ampleur des dégâts, un appel aux dons matériels est également lancé. Tout don matériel doit être signalé auprès des services de l'ADM06.

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 1 000 € pour les Communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € en faveur des Communes sinistrées des Alpes-Maritimes ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article D.521-12 du Code de l'Education, l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) est arrêtée par le Directeur Académique des services de l'éducation nationale. Cette organisation peut être modifiée si nécessaire, mais en respectant la procédure initiale.

Le Maire qui sollicite une dérogation afin d'organiser la semaine scolaire sur quatre jours doit satisfaire trois exigences :

- s'assurer que la nouvelle OTS envisagée est compatible avec l'organisation du transport scolaire auprès de la collectivité en charge des transports ;
- faire approuver formellement la demande de dérogation par délibération du Conseil Municipal ;
- faire approuver formellement la demande de dérogation par une majorité du conseil d'école.

Objet :

**Renouvellement
dérogation à
l'organisation de la
semaine scolaire
dans l'école primaire
de Bidache –Semaine
scolaire de 4 jours à
partir de la rentrée
2021**

La demande sera alors transmise au Directeur Académique des Pyrénées-Atlantiques avant le 28 février 2021.

Le Conseil d'école du 15 Octobre dernier s'est prononcé à l'unanimité au maintien de la semaine de 4 jours. La CAPB, en charge des transports scolaires, est favorable à ce maintien.

En accord avec la Directrice de l'école, Monsieur le Maire propose les horaires de l'école primaire de son territoire comme suit : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16 h30 (identiques aux années précédentes).

Aussi, il convient de préciser que les horaires périscolaires seront les suivantes :

Garderie du matin – de 7h à 8 h45.

Pause méridienne – de 12h à 13h30.

Garderie du soir : de 16h45 à 19h.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE ladite délibération pour une application à la rentrée 2021 ;

AUTORISE Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 02/11/2020*

*Formalités de publicité
effectuées le 06/11/2020*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Le Maire,

Récapitulatif des délibérations de la séance du Samedi 31/10/2020 :

- N°59-2020 : Programme Petites Villes de demain ;
- N°60-2020 : Convention de partenariat dans le cadre du programme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et coordonné par la CAPB ;
- N°61-2020 : Projet Immobilier - Chemin Sarcou ;
- N°62-2020 : Vente d'un terrain communal à une société au sein de la zone artisanale ;
- N°63-2020 : Demande de subvention – Conseil Départemental 64 - Programme Voirie 2020 ;
- N°64-2020 : Demande de subvention Médiabask ;
- N°65-2020 : Demande de subvention Hegalaldia ;
- N°66-2020 : Appel aux dons de l'ADM06 - Communes sinistrées des Alpes-Maritimes ;
- N°67-2020 : Renouvellement dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école primaire de Bidache –Semaine scolaire de 4 jours à partir de la rentrée 2021.

Questions diverses :

- Lors de sa séance du 26 septembre 2020, le Conseil communautaire a décidé de prendre en charge les dépenses réalisées par la commune de Bidache suite à l'occupation du terrain de foot par un groupe de gens du voyage au cours de l'été 2018 à concurrence de 14 043 € ;

- La remise des badges pour les nouveaux containers s'est bien passée bien qu'il reste environ 160 badges à récupérer en mairie. Une nouvelle date a été fixée le mercredi 4 novembre avec une permanence CAPB de 10h à 12h et des élus le samedi 7 novembre de 9h à 12h (Catherine, Marie-Ann, Elodie, Emilie, Muriel, Claude, Véronique). Les badges sont nécessaires dès le 2 novembre. Les élus suggèrent de retarder la mise en service et de mettre un mot sur les containers pour préciser que les badges sont disponibles en Mairie ;

- Fin de la délégation de Service Public (DSP) pour mise en place en régie de la compétence assainissement géré par la CAPB ;

- Antenne-relais Laborde du Mech à Bidache : avis négatif de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Existerait-il des terrains éloignés des habitations qui pourraient accueillir le projet de cette antenne relai ?

M. DERGUY est étonné que Free ne partage pas l'emplacement situé au château d'eau où une antenne relai est déjà installée.

Le Maire va proposer à nouveau à Free de s'implanter sur le château d'eau.

Mme HARISPURE demande s'il existe de bons emplacements pour de tels projets ;

- Projet de vente d'une portion communale devant la propriété de M. HACHAGUER située chemin de hinguety (ZN 52). En effet, l'entrée a son foyer est communal – besoin d'une enquête

publique ;

- Vente chemin communal, chemin de Borde Dabant à M. Duvigneau – besoin d’une enquête publique qui peut se faire avec celle concernant la vente de la portion communale à M. HACHAGUER.

Une partie du chemin a été refait récemment ; aussi, le prix doit être ajusté en fonction.

M. DALLEMANE et Mme HOUET demandent de garder une emprise pour pouvoir positionner une voiture en cas de croisement ;

- Projet Groupe scolaire : le 1^{er} comité de pilotage a eu lieu avec la Directrice de l’école et une représentante du personnel communal. Le projet de chaufferie bois pour le collège, future cantine et du groupe scolaire se poursuit également ainsi que le projet de parking avec le réaménagement de la place du fronton. Il sera soumis à l’avis de l’ABF ;

- Poursuite du projet d’aménagement intergénérationnel (route de Came, après Intermarché) avec l’Office Public de l’Habitat 64. Le Maire a rencontré les propriétaires de la maison Lapébie pour acquérir une portion pour un chemin piétonnier pour cet aménagement. Il revoit l’Office Public de l’Habitat le 6 novembre dans leurs locaux à Bayonne ;

- L’annonce d’emploi pour le Chef d’équipe a reçu 17 candidatures et des entretiens vont être organisés ;

- Réfection du mur du cimetière juif. Il est envisagé de décaler le mur du cimetière. Il faudra l’avis de l’ABF. Rencontre avec l’association propriétaire cet après-midi ;

- La Paroisse était devenue propriétaire de la Maison pour Tous suite à l’échange en faveur de la Commune de l’ancienne école libre (emplacement actuel de la salle des fêtes). La Paroisse ne souhaite pas garder cette propriété. Il y a des travaux de rénovation à prévoir. Ce local pourrait être partagé entre des associations et de l’école de musique. Le Maire propose de mettre en place un bail emphytéotique ou d’acheter éventuellement ce bâtiment ;

- L’appartement T4 de la poste a été loué à une famille avec 5 enfants dont 2 sont à l’école de Bidache ;

- Mise en place d’un comité consultatif fleurissement du village et recensement des personnes volontaires et programmation de rencontres pour fleurir le village en 2021 ;

- Projet d’installer un sapin coupé (pris dans le bois de mixe) sur le rond-point d’entrée côté Château ;

- Eveil musical gratuit le lundi après-midi à l’école : l’inspection académique a émis un avis favorable ;

- Lancement de la réfection de l’éclairage du Mur à gauche par l’entreprise SUDELEC pour un montant de 39 000 € HT. Le grillage en partie haute sera remplacé. Le championnat et le tournoi de pelote étant annulé, les travaux pourraient débiter prochainement ;



- Projet privé de location de canoës sur la bidouze (entre Bidache et Guiche). Il s'implanterait sur l'aire du Thys à partir du printemps 2021 : accord de Mr le Maire ;
- Projet privé de rachat du fond commerce Bar-Restaurant Les Voyageurs présenté à Mr le Maire ;
- « Au P'tit Bidachot » devrait ouvrir avec vente à emporter durant le confinement;
- Le local commercial de l'Auto-Ecole va être libéré prochainement. Le Maire a demandé de le remettre en état (enlever cloison et fonds plafond) ;
- Un appel à projet a été lancé par le pôle territorial du Pays de Bidache pour les producteurs locaux avec plusieurs pistes : drive et points de vente sur le territoire. Une première rencontre a eu lieu avec des producteurs.
Deux agriculteurs du village ont été aidés financièrement par la CAPB pour leur projet de développement;
Un appel sera fait dans le prochain bidachot afin de proposer aux producteurs locaux un numéro spécial en décembre pour des annonces de vente de produits locaux pour les fêtes de fin d'année.
Deux producteurs sont actuellement présents sur la voie publique, le local communal Montestrucq est à leur disposition si besoin;
- Cérémonie aux monuments aux morts réduite et sans messe ;
- Poursuite de l'étude pour intégrer le maximum d'exploitations agricoles de Bidache au sein de la zone de montagne ;
- Etude de sécurisation du carrefour devant le vival. Le Maire propose de mettre des arrêts minutes au niveau du passage piétons de l'allée Henri IV et d'empêcher le stationnement sur l'espace piéton côté commerce;
- Des travaux sur les ponts de Hayet et Mourlet seront à prévoir;
- Des commissions thématiques de la CAPB seront ouverts aux élus non communautaires ;
- Curage de fossés entrepris par le Conseil Départemental 64 qui a abimé un câble. Il n'y a plus Internet et téléphone chemin de Mihore ;
- Mise en place de la prise de rdv pour les CNI et passeports sur le site internet de la Mairie ;
- Sondage auprès élus prochainement pour étudier les évolutions futures du site internet de la Mairie.

Séance levée à 12h10.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache